

Projet d'établissement & projet pédagogique

2022-2027



Ecole Municipale de Musique du Rabastinois

Tour de la Mairie

3, quai des Escoussières

81800 Rabastens

ecoledemusique.mairie@rabastens.fr

☎ 05.63.81.69.95.

L'École Municipale de Musique de Rabastens soutenue financièrement par :

La mairie de Rabastens

La mairie de Couffouleux

La mairie de Grazac

Table des matières

1. Présentation.....	3
2. Objectif	4
3. Equipe pédagogique	5
4. Partenariats	5
5. Conclusion.....	6
6. Perspectives	7

1. Présentation

1.1. Ecole de musique municipale

L'école municipale de Musique de Rabastens est une école de musique municipale. Il s'agit d'une école dédiée à l'expression de passions musicales. Du parcours d'initiation en passant par l'enseignement aux jeunes d'une pratique artistique vivante ou encore à la formation d'amateurs actifs et enthousiastes (adultes bienvenus), l'école met en œuvre les conditions pédagogiques et didactiques nécessaires pour favoriser l'accès à une diversité de musiques et de styles : classique, contemporain, jazz, variété, ...

L'école municipale de Musique de Rabastens a une résonance au niveau des communes avoisinantes. Mais elle est également ouverte aux amateurs des autres communes.

1.2. Ouverture

Loin de l'image d'une « institution » réservée aux initiés, formant de futurs professionnels, l'école de musique s'efforce, chaque jour, de démontrer son ouverture et sa capacité à apporter le plaisir de la pratique de la musique.

1.3. Motivation / engagement / échange

Fréquenter l'école de musique, c'est s'ouvrir à l'idée de découverte, de connaissance, de progrès, mais aussi de régularité, d'assiduité et de travail quotidien. Le temps de l'échange et de l'apprentissage sera d'autant plus riche que l'élève l'aura entouré d'un travail personnel structuré et réfléchi dans le but de devenir ainsi, peu à peu, autonome.

Pour les enfants et les adolescents, le rôle de la famille est primordial. Elle peut encourager, soutenir, aider l'enfant à s'organiser. Elle peut être le témoin et le stimulateur d'un prolongement de cours. La famille, observateur privilégié, est invitée à rencontrer les enseignants, la direction et à leur indiquer toute remarque concernant la motivation, le travail, et l'épanouissement de l'enfant.

Elle peut également jouer un rôle en faisant écouter diverses musiques à l'élève ainsi qu'en l'amenant aux auditions et concerts, y compris en dehors de l'école de musique.

Par respect pour les professeurs et les autres élèves, il est impératif d'arriver à l'heure pour les cours ; que ce soit les cours individuels ou collectifs (formation musicale).

1.4. Enseignement de l'instrument

Deux types de pratique :

- Individuelle : L'enseignement est fonction de l'âge et est personnalisé. Il permet à chacun de s'épanouir à son rythme.
- Collective : La pratique collective de la musique est un élément fondamental qui motive les élèves. Elle leur permet de découvrir des répertoires, des styles, et aussi de vivre les éléments constitutifs de la musique : précision du rythme, justesse, recherche de la sonorité, des dynamiques... Par ailleurs, pratiquer la musique ensemble, c'est aussi apprendre à vivre ensemble. Deux séances de pratique collective auront lieu en amont de chaque audition en lieu et place des cours individuels.

2. Objectif :

2.1. Sensibiliser

L'école municipale de Musique de Rabastens propose plusieurs activités aux jeunes élèves selon son âge. Ce moment important fait l'objet d'une attention particulière : écoute lors d'auditions, rencontres auprès de professeurs d'instruments...

2.2. Former

a) Formation musicale

Objectifs

La formation musicale est obligatoire pour tout jeune instrumentiste durant 2 ans minimum. Il est possible (et conseillé) de continuer au-delà. La formation musicale a pour but d'apporter l'autonomie du musicien, et donc qu'il devienne acteur dans son apprentissage et s'inscrive dans une réelle dynamique de recherches de connaissances ou de solutions. Si l'élève rencontre une notion inconnue, par la formation musicale, il trouvera les clefs pour décortiquer une nouvelle notion pour l'analyser, la décoder, la comprendre et enfin la retransmettre. Nous cherchons au maximum à éloigner le sentiment de frustration, et enrichir le plaisir de l'élève à la découverte de nouvelles notions.

Cette formation comprend deux aspects essentiels :

- Le solfège (lecture, écriture, développement rythmique et auditif, théorie)
- La culture musicale

Il est indispensable et complémentaire à l'apprentissage d'un instrument.

Organisation

Séances de 45 minutes, hebdomadaires, par groupe de 8 élèves maximum.

b) Formation instrumentale

Objectifs

- Développer des motivations, de la curiosité musicale, du goût pour l'interprétation
- Acquérir des bases musicales
- Amorcer et développer un savoir-faire de l'instrument choisi
- Parvenir à l'aisance de la lecture des partitions
- Développer la maîtrise de l'interprétation d'œuvres de difficulté croissante et de répertoires diversifiés, alliant écoute, aisance corporelle, sens musical
- Développer la capacité à improviser

Les cours d'instrument actuellement proposés sont :

- Guitare acoustique et électrique
- Guitare Basse et contrebasse
- Piano
- Saxophone
- Flûte traversière
- Harpe

Organisation

La formation instrumentale s'effectue en cours individuel. Les séances durent 30 minutes et sont hebdomadaires.

Quand cela est possible, les cours peuvent avoir lieu en binôme pour permettre d'enrichir l'enseignement de cette discipline et motiver l'élève. Quand le fonctionnement initialement prévu en binôme n'est plus efficace (démotivation d'un des 2 élèves, avancement différent entre les élèves), un retour en individuel est effectué. Les cours en binôme sont possibles si :

- L'élève ou son représentant légal est d'accord
- Le professeur le juge approprié

L'école de Musique encourage les cours en binôme dès que cela est possible. Cela n'est pas toujours possible, notamment pour des problèmes d'organisation : il faut que les 2 élèves soient à peu près de même niveau et aient un emploi du temps leur permettant d'avoir un créneau commun.

3. Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est constituée de professeurs :

- Ils enseignent la pratique musicale correspondant à leurs compétences et à la définition de leur fonction,
- Ils participent, en dehors du temps de cours hebdomadaire imparti, aux actions liées à l'enseignement, considérées comme parties intégrantes de leur fonction (auditions d'élèves, réunions de coordination...),
- Ils participent à la définition et à la mise en œuvre du projet d'établissement,
- Ils participent à la recherche pédagogique et à sa mise en œuvre,
- Ils tiennent, auprès des musiciens amateurs, un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets.
- En tant qu'employés territoriaux, les professeurs ont un devoir de réserve.

4. Partenariats

4.1. Avec la M.J.C.

- Pour des mises à disposition de locaux (notamment pour la batterie)
- Pour des collaborations sur des actions de diffusion et/ou création

4.2. Avec les communes de Couffouleux et Grazac pour l'attribution de subvention

4.3. Avec les associations (ex : Chambre avec vues etc...) ou les partenaires institutionnels (le Musée...).

5. Conclusion

Le projet pédagogique réaffirme comme valeur essentielle la place de la personne humaine, de son désir musical et du plaisir attendu de la pratique instrumentale.

L'école de Musique est :

- Une structure d'accueil pour l'initiation à l'univers des sons organisés, quel que soit l'âge de la personne,
- Un lieu pour la pratique et la diffusion de la musique, sans exclusivité de genre, à tout âge et à tout niveau,

L'école de Musique cherche à diversifier les portes d'accès au domaine musical :

- Par l'évolution de ses orientations et pratiques pédagogiques
- Par la recherche de propositions innovantes d'encadrement et d'accompagnement.

L'école de Musique, à travers son projet pédagogique, détermine aussi un certain nombre de nouvelles pistes à explorer :

- Vers des publics spécifiques et éloignés de la pratique musicale,
- Vers des disciplines plus diversifiées.

L'école de Musique s'engage, dans la mesure de ses moyens, à être :

- Un lieu ressources du domaine musical, dans et hors les murs,
- Un acteur culturel, éducatif et social des communes Rabastens, Couffouleux et Grazac et au-delà, auprès de tous les publics et avec plusieurs partenaires.

6. Perspectives

OBJECTIFS	RÉSULTATS ATTENDUS	MOYENS A METTRE EN ŒUVRE
Développer la capacité d'accueil du public	Accueillir plus d'élèves	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour de la plaquette et des affiches pour annoncer les dates d'inscription et le diffuser largement. Diffuser plus systématiquement les événements organisés par l'école de musique. Rendre la page internet du site de la ville plus attractive (ex : vidéo de certaines auditions, photos...) Créer une page Facebook ou un compte Instagram afin de pouvoir faire circuler rapidement les informations sur les événements de l'école de musique (auditions, inscriptions, présence au Forum...)
Diversifier la proposition d'instruments	Toucher plus d'élèves en proposant l'apprentissage d'autres instruments en plus de ceux que nous avons déjà	Recruter d'autres professeurs si possible et voir comment articuler leurs cours au sein de l'école (distribution des salles)
Valoriser les postes contractuels	Pérenniser les postes de nos professeurs	<ul style="list-style-type: none"> Travailler en lien avec le service Ressources Humaines Etudier les demandes formulées par chaque professeur
Maintenir l'attrait de l'école de musique avec une tarification raisonnable	Donner l'accessibilité au plus grand nombre	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de partenariat avec les villes extérieures à Rabastens (<i>réalisé en partie</i>) Mise en place du prélèvement automatique mensuel
Développer le rayonnement de l'école de musique hors les murs	Mettre en place une « initiation » à la musique via les écoles environnantes sur le temps scolaire ou périscolaire	<ul style="list-style-type: none"> Contacteur les écoles environnantes et leur proposer des interventions Contacteur les structures gérant le périscolaire (NAP, TAP etc...) Mise en place d'un partenariat financier avec la Communauté d'Agglomération
Achat de matériel pour l'école de musique	Renouveler ou acquérir du matériel à destination des professeurs	<ul style="list-style-type: none"> Contacteur la Communauté d'Agglomération pour profiter des subventions du Fond de Concours Demander des devis afin d'inscrire ces achats et leur financement au budget 2023 Achat : 1 batterie – 1 casque anti-bruit pour batterie – 1 piano – 1 repose pied pour piano – un repose pied pour guitare – un poste – une sono pour les auditions – une banquette de piano réglable – un ampli basse – un ampli guitare

OBJECTIFS	RÉSULTATS ATTENDUS	MOYENS A METTRE EN ŒUVRE
Location de matériel à destination des élèves	Eviter aux élèves débutants d'investir lourdement dans l'achat de matériel	Achat de 2 têtes courbes pour flûtes traversière Yamaha pour mise en location auprès des élèves
Création d'une régie d'avance	Pouvoir acheter du petit matériel (partitions...etc...)	Demande à la Trésorerie après validation du conseil Municipal d'avoir une régie de recette et d'avance
Décaler les auditions	Faire participer plus d'élèves	A partir de septembre 2022, les auditions seront décalées au vendredi deux semaines avant les vacances. Il y en aura 3 par saison. <ul style="list-style-type: none"> • Positionner les dates en juin • Réserver les dates choisies auprès du service Festivités et du Cinéma
S'inscrire dans des actions visant à promouvoir la musique	Etendre le rayonnement de l'école de musique	Mettre en place une fois tous les deux ans un projet en partenariat avec les acteurs locaux (associations, M.J.C. etc...) autour de la musique
Création d'une fanfare	Faire jouer la fanfare lors des cérémonies organisées par la Mairie ou autre	<ul style="list-style-type: none"> • Rassembler des élèves souhaitant s'inscrire dans cette démarche • Mettre à disposition des professeurs des heures complémentaires pour pouvoir répéter les morceaux définis
« Initiation à l'instrument » - Flûte à bec ou harpe	Découverte de la flûte à bec et de la harpe	Enfants par 2 minimum, 20 minutes entre 4 ans (5 ans pour la flûte) et 7 ans (avec un cours d'essai préalable obligatoire et gratuit. La flûte pouvant être commencée à 4 ans mais sous conditions et harpe en fonction taille enfant) – tarification enfant sans solfège